



Collonges infos



Budget 2010 : une équation difficile à résoudre

Le Budget Primitif 2010 de la commune a été voté à l'unanimité lors du dernier Conseil Municipal du 1^{er} mars. Dans un contexte socio-économique difficile pour les habitants nous avons décidé de ne pas augmenter les taux des taxes d'habitation et foncière. Ainsi la pression fiscale communale restera stable.

Une conjoncture économique médiocre nous oblige à revoir à la baisse un certain nombre de recettes traditionnelles telles que les droits de mutation, la dotation de solidarité, et d'autres allocations compensatrices. De plus, et ceci pour la première année, nous subissons un fort impact de la pénalité perçue par l'Etat, sur notre déficit notoire de logements aidés. Cette pénalité s'élève à 250 euros par logement manquant et devrait atteindre au total les 71 000 euros.

Les dépenses de fonctionnement seront bien maîtrisées. Par exemple, le poste "charges générales" sera encadré avec une augmentation réduite de 0,25 %. Le poste "autres charges" qui concerne surtout les subventions aux associations et organismes extérieurs partenaires ne sera pas réduit.

Notre épargne brute de gestion, dégagée par la différence entre recettes et dépenses, sera cette année fortement réduite.

Heureusement les fonds propres accumulés ces dernières années nous permettront de conduire un programme d'investissements ambitieux. Nous en donnons le détail dans un article de cette publication.

Votre Maire,
Michel REPELIN

►► La commune : une machine à investir

Après la gestion au quotidien des services aux habitants, une commune se doit aussi d'investir afin d'accompagner, voire de précéder son évolution démographique. Mais investir, c'est aussi améliorer la qualité du cadre de vie. Il est pour cela nécessaire d'en avoir les possibilités financières.

Avec les "restes à réaliser" de l'année précédente, l'autofinancement dégagé par ce budget, l'emprunt contracté il y a trois ans pour la restructuration du "Village des enfants" et la recette de la vente d'une parcelle de terrain à un bailleur social, nous aurons à disposition 4,5 millions d'euros. Cette somme a été affectée à la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI). Elle a été ventilée sur 27 opérations

individualisées. Certaines sont habituelles, d'autres anciennes s'étalent sur plusieurs budgets. 7 opérations nouvelles ont été

introduites cette année. Les dix opérations les plus importantes représentent 93 % de ce budget. ■

- 152 000 euros pour l'aménagement de la salle Jean Marie Comte
- 2 420 000 euros pour la restructuration du Village des enfants.
- 83 000 euros pour l'achat de mobilier destiné à la nouvelle crèche
- 265 000 euros pour la réfection intérieure de l'église du Bourg et du Vieux Collonges
- 58 000 euros pour l'aménagement d'espaces publics (jardin d'enfants et jardinières).
- 48 000 euros pour la Salle des Fêtes.
- 40 000 euros pour la réalisation du parking Centre Bourg.
- 410 000 euros pour la réfection de l'école maternelle.
- 208 000 euros pour la première phase d'aménagement du parc de la Jonchère.
- et 505 000 euros affectés aux opportunités foncières.

►► Travaux de voirie



La deuxième phase de Trèves-Pâques s'achève

Le bouclage des rues de la République et Général de Gaulle est maintenant terminé. Cela permet d'ouvrir de nouveaux espaces de parking, et aussi de créer un jardin avec jeux d'enfants dans ce cœur d'îlot.

La vue ci-dessus représente une partie de l'ensemble. Au premier plan un nouvel espace de stationnement, au fond l'accès à la rue de la République, et à droite, le futur espace de jeux.

Parkings

Dans un rayon de 200 mètres autour de la place de la Tour (devant la banque), les nouvelles dispositions permettent maintenant d'offrir 160 places de stationnement public. Une dizaine sera momentanément neutralisée pour les travaux du petit immeuble. L'espace zone bleue sera alors redistribué et beaucoup plus surveillé.

Jardin d'enfants

Cette vaste parcelle sera aménagée avec de nombreux jeux pour les jeunes et très jeunes enfants. L'espace sera sécurisé par une clôture. L'implantation de bancs permettra une surveillance tranquille par les parents.

Cette installation devrait être opérationnelle avant fin juin.

Maquette d'une partie des jeux et espace avant aménagement.



►► C'est la Crèche qui monte...



Après la longue période d'intempéries les travaux se déroulent correctement. L'ouverture prévue en septembre sera sans doute reportée au tout début de 2011.

Parallèlement, l'extension de l'école maternelle a été lancée : classe et dortoir supplémentaires, et aussi déplacement du préau. Ce vaste chantier apporte quelques contraintes que l'on ne peut éviter pour la sécurité, jusqu'à la fin de l'année. Pour l'année 2011, la construction de la médiathèque, en bordure d'îlot devrait engendrer moins de perturbations pour les parents. Encore un peu de patience. ■



►► La qualité de l'eau du robinet

Afin d'améliorer l'information dans ce domaine, le ministère de la Santé propose un service informatique sur le site : www.eaupotable.santé.gouv.fr

L'internaute choisit dans la liste déroulante le département ainsi que la commune auxquels il souhaite accéder. Apparaissent alors les résultats de la dernière analyse d'eau potable réalisée dans la commune sélectionnée, avec mention de la date et du lieu de prélèvement. Le bulletin indique la conformité ou non de l'analyse, en différenciant la bactériologie de la physico-chimie. L'internaute peut aussi avoir accès aux résultats des analyses réalisées à des dates antérieures. ■



►► Initiation à l'informatique

Ce sont des cours dispensés par groupe de six personnes, sur 4 séances.

Ces sessions ont débuté en Novembre 2009.

Cette initiation a plusieurs objectifs :

- Inciter les seniors à des activités cognitives.
- Valoriser leur potentiel et leurs capacités d'adaptation aux nouvelles technologies.

En Bref...en bref...en bref...

Déplacement du Parking dit « Jeanne d'Arc »

En prévision de la vente d'une partie de cet espace, il a été nécessaire de procéder à un déclassement de cette parcelle, du domaine public en domaine privé. Cela neutralise une surface de 1000 m². En compensation, un nouveau parking a été aménagé un peu plus au Nord. Il permettra de doubler le nombre de places de stationnement dans le centre Bourg. Un projet de 30 logements aidés sera ensuite mis en chantier en 2011.



Pénalité pour déficit de logements aidés dits « sociaux ».

La Préfecture vient de nous adresser la pénalité pour déficit de ces logements aidés. Elle se monte à 250 euros par an et par logement manquant. C'est une somme de 71 000 euros qui viendra dorénavant grever notre budget. Des programmes en cours devraient entraîner un allègement de cette nouvelle charge, mais surtout permettre à nos jeunes et aux personnes âgées de trouver sur notre commune des conditions de loyers abordables.

Le Pont de Collonges devrait bientôt s'appeler pont Paul Bocuse

A la demande du maire, le Conseil Municipal a retenu et voté cette proposition. Le Conseil Général, propriétaire du pont, devra aussi délibérer sur ce sujet.

Ouverture Mairie les samedis matin

De 9 h à 12 h les 10 avril, 24 avril, 22 mai, 5 juin et 19 juin.

Fête au Village dans le futur parc de la Jonchère

Elle aura lieu le **samedi 12 juin** dans le nouveau parc de la Jonchère, sur le quai de Saône du même nom.

- Entretenir une curiosité intellectuelle.
- Faciliter le lien social et intergénérationnel par des nouvelles méthodes de communication. (petits enfants, amis)
- Lutter contre l'isolement et le repli sur soi. (messaging, courriel internet)

65 inscriptions ont été enregistrées et 48 seniors ont déjà bénéficié de ces cours gratuits.

La moyenne d'âge des étudiants est de 70 ans !!

▶▶ Association sportive de collonges

A.S.C. GYM / YOGA

Notre association (créée en 1973 sous la loi de 1901) propose, pour les adultes, hommes et femmes, des séances de gymnastique et de yoga, tout au long de l'année, hors périodes de congés scolaires ; elles se déroulent à la Salle Jean-Marie Comte, 8 rue Pierre Dupont à Collonges, encadrées par des professeures qualifiées.



Pour la gymnastique, aussi bien que pour le yoga, une séance d'essai est proposée gratuitement avant l'adhésion définitive.

Tous les membres sont assurés par la Mutuelle des Sportifs.



Les séances de gymnastique, avec Lavinia Bruneau, ont lieu :

- le lundi de 10 heures à 11 heures
- le lundi de 18 heures à 19 heures

Les adhérents peuvent assister à une séance plutôt qu'à l'autre, en fonction de leur disponibilité.

Les séances de yoga, avec Marie Bouvelle, se déroulent :

- le mardi de 10 h à 11 heures 15
- le mercredi de 10 h à 11 heures 15

La deuxième séance de yoga, le mercredi, a été ouverte cette année en raison d'un nombre croissant de demandes. Cette séance est plutôt destinée aux nouveaux adhérents ou aux personnes moins expérimentées mais les groupes ne sont pas figés. Les membres peuvent ainsi récupérer, dans un autre groupe, une séance qui aurait été manquée.

Pour tout renseignement appeler :

- Jacques Chabran (président) tél. 04 78 22 07 59
- Annick Magnien (trésorière) tél. 04 72 27 82 11
- Danielle Michallet (secrétaire) tél. 04 78 22 76 59

INSCRIPTIONS EN COURS D'ANNÉE

Parole de l'opposition

■ Collonges autrement

Budget : la transparence, notre priorité

Nous avons voté le budget 2010 bien que nous nous soyons abstenus sur le débat d'orientation budgétaire. En effet, pour notre liste « Collonges autrement », l'argent des Collongeards doit servir à financer des investissements profitant à tous. D'autre part, les frais de fonctionnement doivent être raisonnablement maîtrisés.

Notre abstention portait sur le financement de la crèche-halte-garderie, qui passe de 102 000€ en 2009 à 150 000€ en 2010. Nous n'avions pas obtenu de réponses claires à nos demandes d'informations. Or, nous refusons de voter des augmentations de subventions si elles ne nous sont pas explicitées dans le détail. Après avoir eu les renseignements nécessaires, c'est en toute connaissance de cause, que nous avons voté le budget.

Claude REYNARD

■ Collonges, Simplement

Les lois naturelles s'imposent à l'homme ! Les lois sociales sont là pour les tempérer...

Mais il arrive parfois que ces lois, créées par des hommes, soient si iniques qu'elles déforment leur projet initial...

Au nom de la protection de l'environnement, du « principe de précaution », le brûlage ancestral des déchets verts, qui diffuse des nano particules toxiques, est interdit !

En bon citoyen, nous les portons désormais à la déchetterie en plusieurs voyages dans des sacs en plastique au sein de nos voitures qui polluent largement avec du monoxyde de carbone, des gaz d'échappement sans doute non toxiques...

Certains maires dans les Monts d'or n'ont pas hésité à adapter les ordres préfectoraux avec des mesures de Bon Sens !

Des Justes peut-être ! Du Bon Sens à Collonges, simplement !

Jacques HÉNIQUEZ



▶▶ C'est parti

Depuis plusieurs années, notre politique est marquée par le développement durable. Pour permettre à tous de comprendre cet engagement, pour décupler nos actions et pour entraîner nos acteurs locaux et nos habitants dans cette démarche, nous nous sommes lancés dans l'élaboration de l'Agenda 21 de Collonges.

Lancer un Agenda 21 est une démarche volontaire initiée par une collectivité territoriale ou une intercommunalité. En résumé, un Agenda 21 est un outil qui permet de construire puis de mettre en pratique un plan d'actions. Ces actions pragmatiques ont pour objectif de répondre aux enjeux d'équilibre du territoire sur le long terme. Pour référence, les Agendas 21 adaptent localement le programme mondial de développement durable intitulé "Action 21", défini en 1992 par le Sommet de la Terre de Rio pour le XXI^{ème} siècle (Conférence des Nations Unies).

L'Agenda 21 de Collonges est déjà bien avancé dans sa structuration. Il a été validé par la Commission Développement Durable de Collonges le 25 février 2010. **Avec 5 caractéristiques fortes, ce document est un outil :**

- **CADRE** car notre politique de développement durable s'intègre dans le cadre de l'Agenda 21 du Grand Lyon et dans le cadre de l'Agenda 21 du Val de Saône. De plus, notre Agenda 21 se déploie sur notre territoire, selon nos compétences et sur des échelles de temps à court, moyen et long termes.
- **ORGANISÉ** car le plan d'actions s'articule autour de 4 axes de travail :
 - **Axe 1** - Structurer et équilibrer le territoire en réalisant des projets d'aménagement.Ce premier axe est décliné en 4 objectifs et 12 fiches actions.

- **Axe 2** - Agir au quotidien dans le respect des principes du Développement Durable.

Ce deuxième axe est décliné en 7 objectifs et 16 fiches action.

- **Axe 3** - S'impliquer avec nos partenaires.

Ce troisième axe est décliné en 5 objectifs et 7 fiches action.

- **Axe 4** - Evaluer nos actions et progresser ensemble.

Ce quatrième axe est décliné en 2 objectifs et 3 fiches action.

De plus, notre Agenda 21 est piloté opérationnellement en interne par l'équipe du Comité de Pilotage.

□ **PARTICIPATIF** car les acteurs locaux et les habitants de Collonges pourront choisir de s'impliquer dans des actions de l'Agenda 21. De plus, au cours de l'évolution de l'Agenda 21, leur participation pourra faire naître des propositions de nouveaux objectifs ou actions lors de rencontres ou de groupes de travail.

□ **RATIONNEL** car nous mesurerons les effets des actions réalisées. Ces mesures se feront grâce à des indicateurs : des caractères qualitatifs ou quantitatifs qui expriment l'évolution d'une situation. Ils seront déterminés de façon à obtenir une analyse pertinente et reconnue des résultats de l'Agenda 21. De plus, ce système permettra d'améliorer en continu le plan d'actions.

□ **ÉVOLUTIF** car le plan d'actions se réalisera progressivement dans le temps. Ainsi, il évoluera selon l'efficacité des actions déjà réalisées, selon les enjeux actuels et à venir et selon les stratégies à mettre en pratique et les propositions des participants.

Après ce travail de structuration, les phases de détermination des indicateurs et de vote du document en Conseil Municipal seront engagées. L'Agenda 21 sera ensuite publié pour que chacun puisse agir dans l'esprit du développement durable.

Agenda de la commune

Agenda du 2^{ème} trimestre 2010

- Samedi 3 avril** Collecte des déchets verts et objets encombrants - Rue des Sablières de 9 h à 16 h.
- 9-10 et 11 avril** La Boulevardière présente la pièce de théâtre : « Le Père Noël est une ordure »
Salle des Fêtes, vendredi 9 et samedi 10 à 20h30, dimanche 11 à 15h30.
- Samedi 1^{er} mai** Brocante organisée par l'école Jeanne d'Arc - Sur le Parking du Centre.
Traditionnel Rallye du 1^{er} mai - Rendez-vous Salle des fêtes à 13 h 30.
- Vendredi 7 mai** Concert des élèves du Conservatoire de Lyon. Interprétation de Vivaldi : Le Gloria et le Beatus.
Eglise du Vieux Collonges à 20h30.
- Samedi 8 mai** Anniversaire de la Victoire 1945 - Monument aux Morts et Salle des Fêtes.
- Mardi 1^{er} juin** Soirée Cinéma en plein air. Film tout public - Esplanade de la Rencontre à 21h30.
- 4 et 5 juin** Concert de musique classique « Un piano à Collonges », Concert 2406
Eglise du Vieux Collonges à 20 h 30.
- Samedi 5 juin** Collecte des déchets verts et objets encombrants - Rue des Sablières de 9 h à 16 h.
- Dimanche 6 juin** La Boulevardière propose un spectacle musical - Salle des Fêtes.
- Samedi 12 juin** Fête du Village "Sous le signe du soleil" : Musiques du Brésil, du Congo et de Cuba. Soirée dansante.
Parc de la Jonchère à partir de 18h30.
- Mercredi 16 juin** Collecte de sang - Salle des Fêtes à 16h.
- Mardi 22 juin** Pique nique organisé par la PEEP - Espace du Bourg.
- Mercredi 23 juin** Barbecue des Arts Martiaux - Esplanade de la Rencontre.
- Vendredi 25 juin** Fête des écoles publiques : spectacles et kermesse à partir de 17h.
- Samedi 3 juillet** Traditionnel Repas Champêtre organisé par le Comité des Fêtes
Esplanade de la Rencontre, en soirée.
- Mardi 13 juillet** Bal des Pompiers et Feu d'artifice - Stade, rue de la Plage.
- Mercredi 14 juillet** Les Boules Sportive et Joyeuse organisent le concours But d'honneur au Stade.